

Vous avez choisi fort à propos de consacrer cette réunion aux tribunes multilatérales du contrôle des armements, où le Canada a voix au chapitre et où il peut donc influencer directement sur le cours des événements. Lors de vos discussions, j'espère que vous ferez des suggestions pratiques quant à la façon dont le Canada peut contribuer à faire progresser les travaux dans ces domaines.

Le Canada n'est pas neutre et ne le sera jamais dans la lutte entre la liberté et le totalitarisme. Il est membre de l'Alliance occidentale et il l'est par choix, non par la force des choses. C'est une alliance qui suppose un engagement militaire et une solidarité politique.

C'est aussi une alliance qui repose sur la consultation et le consensus. Faute de consensus, les Alliés seraient incapables de soutenir un véritable effort militaire.

Mais il faut travailler sans cesse pour obtenir le droit d'être entendu, un droit que le Canada est en voie d'obtenir.

Le désarmement et le contrôle des armements ont leur place aux côtés de l'effort de défense, du maintien de la paix et du règlement des conflits. Ce sont tous là des éléments essentiels de la démarche canadienne à l'égard de la paix et de la sécurité internationales. Aucun d'eux ne peut être négligé si nous voulons préserver la souveraineté et l'indépendance du Canada.

Le monde entier doit se rendre compte que le contrôle des armements fait partie d'une saine politique de sécurité nationale, mais qu'il ne peut s'y substituer entièrement. La sécurité envisagée avec sagesse ne peut négliger les vertus du contrôle des armements, tout comme ce dernier ne peut faire fi des exigences de la sécurité nationale. Il serait vain de considérer l'un au détriment de l'autre; il est impérieux de les considérer tous deux à la fois.

Rappelons-nous que le prix Nobel a été décerné à Lester B. Pearson autant pour ses superbes efforts diplomatiques dans le dénouement de la crise du canal de Suez que pour honorer le dévouement des soldats canadiens qui faisaient partie de la Force de maintien de la paix des Nations Unies. Sans des troupes entraînées et équipées pour servir de tampon entre les armées israélienne et égyptienne, la résolution des Nations Unies n'aurait été qu'un simple bout de papier.

Il faut nous rendre compte que des proclamations ou des protestations ne suffiront pas à sauvegarder notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

En plus de notre solide position juridique quant à notre souveraineté sur l'Arctique, nous avons besoin d'une capacité militaire pour contrer les menaces, virtuelles ou réelles, que posent les incursions clandestines dans nos eaux ou les intrusions dans notre espace aérien. Ce n'est pas là une question de choix ou de commodité politique. C'est une question de responsabilité nationale.

Par ailleurs, nous devons nous rappeler que depuis plus de trente-cinq ans, la défense du Canada n'est pas seulement une affaire nationale, mais une obligation inhérente à notre appartenance à l'Alliance. À ce propos, je me souviens d'un grand Canadien qui a incarné personnellement les quatre facettes de